

Forum thématique

DROIT A LA COMMUNICATION POUR TOUS

Contribution de : l'Association Mondiale des Radios Communautaires

L'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme sur la liberté d'expression est, pour un pas de géant pour l'Humanité. Son interprétation adoptée par les Nations Unies est le socle des recommandations des Nations Unies :

« La liberté d'opinion et la liberté d'expression sont des conditions indispensables au développement complet de l'individu. Elles sont essentielles pour toute société. Elles constituent le fondement de toute société libre et démocratique. Les deux libertés sont étroitement liées, la deuxième constituant le véhicule pour l'échange et le développement des opinions »

Toutefois, cette déclaration d'intention pouvait durablement rester sans interprétation normative. Les États parties-prenantes de la Commission et du Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies, en ont décidé autrement. Ils ont élaborés deux « observations générales » dans le cadre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. La dernière, l'observation n° 34, date de 2011. Rappelons que le Royaume du Maroc, était l'une des 19 nations pro-active dans l'élaboration de ce Pacte, qui a valeur d'obligation.

« L'existence de moyens d'information libres, sans censure et sans entraves est essentielle dans toute société pour garantir la liberté d'opinion et d'expression et l'exercice d'autres droits consacrés par le Pacte »

« Les États parties doivent éviter d'imposer aux médias audiovisuels, y compris aux médias communautaires des conditions d'octroi de licence trop rigoureuses et des droits de licence excessifs. Les régimes d'autorisation de la diffusion par des médias ayant une capacité limitée, devraient permettre une répartition équitable de l'accès et des fréquences entre les diffuseurs publics, commerciaux et communautaires. Il est recommandé aux États parties qui ne l'ont pas encore fait d'établir une autorité indépendante et publique chargée d'octroyer des licences d'exploitation des stations de radio et de télédiffusion, ayant compétence pour examiner les demandes et accorder les licences ».

Les experts et les invités au Forum thématique « droit à la communication pour tous » considèrent :

- Que les dispositions réglementaires et législatives en faveur de la liberté d'expression sont encore insuffisantes ;
- Qu'elles doivent être renforcées, partout dans le monde, en tenant compte de la protection de la vie privée et de la lutte contre la haine et la criminalité, sans que cette lutte soit un obstacle au développement des mécanismes nécessaires à la diversité culturelle, au pluralisme notamment dans les services publics audiovisuels, et au pluralisme des éditeurs de services audiovisuels.
- Que la concentration des médias et la mainmise des consortiums industriels sur les médias rabaisse la qualité de l'information et la diversité culturelle, et favorise la corruption et, parfois, la criminalité.

Ils recommandent en conséquence :

- que soit mis un accent particulier sur les médias associatifs et communautaires et aux médias de proximité, issus de la société civile ;
- que soit élaboré une répartition équitable de la ressource hertzienne, pour réduire la fracture informationnelle, et pour développer la liberté d'expression ;
- Que soit renforcée l'indépendance des autorités de régulation, indépendance à l'égard des gouvernements et des consortium industriels , notamment ceux des télécoms ;
- Que soit mis en place dans tous les pays un mécanisme d'attribution de la ressource hertzienne basé sur une règle équitable pour tous les types de médias audiovisuels : service public, chaînes commerciales et médias associatifs et communautaires issus de la société civile ;
- Que soient adoptés des dispositifs législatifs contre la concentration des médias,

Dans les pays du Maghreb et du Machreck, les participants au Forum notent des avancées. La Tunisie montre la voie en ayant reconnu les radios associatives et le Maroc n'a pas d'opposition de principe, mais n'a pas encore adopté les mécanismes nécessaires.

Le Forum souhaite : *« Il faut aller plus vite et plus loin dans la reconnaissance et le soutien au médias indépendants et de proximité, dont la responsabilité dans l'exercice de la démocratie et de la citoyenneté est essentielle »*